

REGLEMENT GT2V 2022



Le Grand Trail des Vallons de la Vilaine **QUALIFIER M** est une course qualificative dans les catégories 20K, 50K, 100K ou 100M. Elle permet aux coureurs de bénéficier de l'actualisation de leur Indice de Performance et de conditions d'accès privilégiées aux courses des UTMB® World Series Events dont les conditions d'accès privilégiées sont les suivantes :

- Une période de pré-inscription exclusive ;
- Les meilleurs tarifs possibles ;
- Un accès à l'ensemble des places disponibles sur la base du premier inscrit, premier servi.

Dans le cas d'une course qui met en place un tirage au sort sachant qu'elle affiche complet chaque année, celui-ci sera uniquement accessible aux détenteurs d'un Indice de Performance validé.

Dès la fin de l'épreuve le classement sera directement adressé à UTMB® World Series.

1) LES EPREUVES

LE GRAND TRAIL DES VALLONS DE LA VILAINE EN SOLO 84 KM (1700 M DE D+)

84 km et 1700 m D+ en semi autonomie, avec un départ et une arrivée au complexe sportif de LAILLE. Le départ est fixé le dimanche 3 avril à **5h00**.



LE GRAND TRAIL DES VALLONS DE LA VILAINE EN RELAIS PAR 2 (1700 M DE D+)

Les coureurs du relais partiront en même temps que le solo. Il se décline en relais de 2 coureurs, avec un passage de relais à SAINT MALO DE PHILY.

Le relais 1	LAILLE/SAINT MALO DE PHILY	35 km (680 m D+)
Le relais 2	SAINT MALO DE PHILY/LAILLE	49 km (1020 m D+)

Fin de course en équipe : A **300 mètres** de l'arrivée, le relayeur 1 rejoindra le relayeur 2, afin de garder l'esprit d'équipe.

Important ! En cas de perte ou d'oubli du témoin (bracelet de détection) l'équipe ne sera pas classée.

Modalités spécifiques au relais

Les coureurs en relais seront identifiés par un dossard différencié et par un symbole visible à l'arrière pour que les concurrents du solo sachent qu'ils ne font pas la même course.

Pour le départ du relayeur 2 et le retour du relayeur 1

Pour les équipes du relais qui en feront la demande lors de leur inscription sur internet, l'organisation mettra une navette à disposition. Celle-ci partira du complexe sportif de LAILLE pour rejoindre le bourg de SAINT MALO DE PHILY où sera donné le départ du relayeur 2. La navette se chargera de récupérer le relayeur 1.

Trois horaires de navettes seront proposés (en fonction des prévisions de l'arrivée du premier relayeur) :

- **Horaire de la navette 1** : Départ 6h45 ;
- **Horaire de la navette 2** : Départ 8h00 ;
- **Horaire de la navette 3** : Départ 10h00.

Pour le retour :

- **Horaire de la navette 1** : A partir de 10h, si remplissage ;
- **Horaire de la navette 2** : A partir de 11 h, si remplissage ;
- **Horaire de la navette 3** : (jusqu'au dernier coureur).

SACS COUREURS du relais GT2V

Avant le départ de la course, le relayeur 1 pourra déposer un sac auprès de l'organisation, sur lequel il apposera une étiquette avec le numéro de son équipe, fournie lors du retrait des dossards. Il le retrouvera à l'arrivée, au point du relais de SAINT MALO DE PHILY.

Attention : Un sac seulement par participant (maximum 10 kg) sera accepté par l'organisation, merci d'être raisonnable pour la taille de ce sac. Son contenu n'étant pas vérifié, aucune contestation à l'arrivée ne sera recevable. Il est donc recommandé de ne pas y placer des objets de valeur : l'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Le relayeur 2 qui prend la navette doit se préparer avant, il n'aura pas accès au sac avant le départ de son relais à SAINT MALO DE PHILY.

Récupération des sacs à SAINT MALO DE PHILY : Les sacs seront remis à l'issue de la course du relais, soit au concurrent, soit à des proches, sur présentation exclusive du dossard.

Important : il n'est pas prévu de douche sur le site du relais.

LE RELAIS DE 3 X 10,4 KM (100 M D+)

Une boucle de 10,4 km (**100 m D+**) autour de LAILLE. Il se décline **en relais de trois coureurs**, avec un passage de relais devant le village des partenaires. Pour le fun, les trois relayeurs finiront les trois cents derniers mètres ensemble. Le départ est fixé le dimanche 3 avril à **9h00**.

2) SEMI AUTONOMIE

Le principe de semi autonomie est la règle sur le GT2V solo et relais, il ne concerne pas **le relais de la Cordée** qui aura un point de ravitaillement en eau au km 5 de la boucle de LAILLE.

Le principe consiste à être autonome entre deux points de ravitaillement, aussi bien sur le plan alimentaire que sur le point sécurité (adaptation aux conditions météorologiques, problèmes physiques, blessures...). Ainsi, chaque coureur se doit d'être porteur, pendant toute la durée de l'épreuve, de la totalité de son matériel obligatoire.

A tout moment, des contrôles pourront être opérés par des commissaires de l'organisation. Le coureur doit impérativement se soumettre à ces contrôles, sous peine d'exclusion de la course. La cordialité est de mise entre les personnes.

L'organisation assure la présence de quatre postes de ravitaillements, solides et liquides. Ils seront approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place. L'organisation fournit de l'eau plate ou de la boisson énergétique pour le remplissage des poches à eau et des gobelets individuels obligatoires (offerts par l'organisation).

Assistance tolérée

Les véhicules d'assistance devront obligatoirement avoir le macaron "assistance coureur" qui sera à poser sur le côté gauche du pare-brise. Pour les déplacements, nous encourageons vivement le covoiturage.

Trois zones permettront aux coureurs de recevoir l'assistance d'un accompagnateur.

- Le Poste de ravitaillement de BOURG des COMPTES (La Courbe) sera le lieu de deux postes de contrôles : PC1 et PC5. Aucune assistance ne sera tolérée pour le premier passage des coureurs qui se fera à partir de 6h30. Les assistants ne pourront s'y rendre qu'à partir de 8h15, pour le second passage du coureur. **En cas de non-respect, l'accompagnateur entraînera la disqualification du coureur.**
- Au ravitaillement de SAINT MALO DE PHILLY (le Bourg) PC3 (km 34) ;
- Au ravitaillement de BOURG DES COMPTES (la Courbe) PC5 (km 48) ;
- Au ravitaillement de PONT REAN (base de canoë kayak) PC7 (km 65).

Ces zones seront délimitées avec un panneau "*Début de zone d'assistance*" et un panneau "*Fin de zone d'assistance*".

Il est interdit de recevoir de l'aide extérieure (ravitaillement, allègement...) en dehors de ces zones, sous peine de disqualification :

PC1 BOURG DES COMPTES La Courbe KM 18 Eau Assistance Interdite	PC2 PLECHATEL KM 26 Point d'eau Assistance Interdite	PC3 SAINT MALO DE PHILLY KM 34 Ravitaillement Assistance tolérée	PC4 SAINT SENOUX KM 42 Assistance Interdite	PC5 BOURG DES COMPTES La Courbe KM 48 Assistance tolérée	PC7 PONT REAN Base de canoë kayak KM 65 Assistance tolérée
--	---	---	---	---	---

En cas de prolongement des mesures COVID

L'organisation assurera uniquement un ravitaillement liquide sur la course. Du ravitaillement solide (barres de céréales, gel, etc.) sera distribué aux coureurs lors du retrait des dossards, ces derniers seront ensuite autonomes en nourriture sur la totalité du parcours.

3) CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour valider son inscription et conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- Soit d'une licence délivrée par la FFA, en cours de validité : licence athlé compétition, licence athlé running, licence athlé entreprise ou licence UFOLEP ;
- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de la course à pied en compétition **datant de moins d'un an le jour de la course** ;
- les inscriptions s'effectuent uniquement par Internet, en passant par le site www.klikego.com. Pour participer aux différentes épreuves, vous devez créer un compte KLIKEGO ;
- Il est important que les coureurs qui s'inscrivent soient conscients des difficultés du parcours et des conditions qu'ils peuvent trouver (longueur du tracé, dénivelé, mauvaises conditions météo...). Ceci nécessite donc, de la part des coureurs, d'une bonne préparation physique et d'une capacité d'autonomie qui l'aidera dans la réussite de son épreuve.
- Pour le GT2V solo, assurez-vous d'être assez entraîné pour participer à un ultra trail ;
- Avant de vous inscrire, Il est important de prendre connaissances des **barrières horaires éliminatoires** du GT2V (solo et relais) ;

4) INSCRIPTIONS

Le nombre d'inscriptions est limité pour chaque course :

- 300 coureurs pour le GT2V solo ;
- 100 équipes pour le GT2V relais à 2 ;
- 150 équipes pour le relais de la CORDEE BRETONNE.

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 2 novembre 2021 à 8h00 et la clôture, le 15 mars 2022 à 23h59.

Droits d'engagement :

- GT2V SOLO ET RELAIS : 50 € avant le 1^{er} mars – 55€ du 2 au 15 mars 2022 ;
- RELAIS DE LA CORDEE BRETONNE : 45€ pour une équipe de 3 avant le 1^{er} mars – 50€ du 2 au 15 mars 2022.

Les inscriptions ne seront confirmées que lorsque le paiement en ligne des droits d'engagement aura été réalisé et le certificat médical ou la licence en cours de validité vérifié.

Les coureurs pourront vérifier leur inscription sur le site www.klikego.com

5) ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Toute demande d'annulation d'une inscription devra être faite par e-mail à l'adresse suivante : gt2v35@gmail.com

Elle n'est possible que dans les cas suivants :

- Accident, maladie ou blessure

Un certificat médical sera envoyé par e-mail à cette même adresse.

Le remboursement des droits d'engagement se fera dans les conditions suivantes :

- 100 % jusqu'au 1er mars 2022 ;
- 80 % du 2 au 27 mars ;
- 60% du 28 au 2 avril 2022.

En cas d'annulation de l'épreuve, indépendante de note volonté (conditions météorologiques, décision des autorités administratives...) une retenue de 5€ sur le montant des inscriptions permettra de couvrir une petite partie des frais engagés pour l'organisation de la course.

6) MATERIEL OBLIGATOIRE POUR LE GT2V (SOLO et RELAIS)

Quelle que soit la météo :

- une couverture de survie (140cm x 120cm) ;
- une réserve d'eau de 1 L (minimum) ;
- un gobelet réutilisable fourni et **offert** lors du retrait des dossards ;
- un téléphone portable ;
- une réserve alimentaire ;
- une lampe frontale avec une lumière rouge à l'arrière (sécurité) ;
- une chasuble de sécurité
- une pochette sécurité (elle vous sera remise à l'accueil, lors de votre arrivée).

Toute modification sur le déroulement de la manifestation sera affichée au point de retrait des dossards.

AUTORISATION DES BATONS : Pour des raisons de sécurité, les bâtons, devront **impérativement** être rangés ou repliés lors du départ et ne pourront pas être utilisés durant la première heure de course.

Pas de gobelets jetables fournis sur les ravitaillements, vous devrez uniquement utiliser vos gobelets personnels.

En fonction des conditions météorologiques, l'organisation se réserve le droit de modifier la liste ci-dessus et d'en informer les coureurs lors du retrait des dossards.

7) REMISE DES DOSSARDS

Lors de la remise des dossards, la présentation d'une pièce d'identité avec photo sera exigée. Pour les relais, la présence d'un seul coureur représentant l'équipe est exigée.

Le dossard devra être visible pendant toute la durée de la course, il sera disposé sur la poitrine ou le ventre pour permettre l'enregistrement aux points de contrôle.

Retrait des dossards :

- Samedi 2 avril de 14h00 à 20h30 au complexe sportif de LAILLE, pas de retrait de dossard le dimanche.

8) SECURITE ET ASSISTANCE

Le trail se déroulera en grande partie sur des voies ouvertes à la circulation et sur les chemins où vététistes et randonneurs pédestres et équestres pourront être présents.

Les coureurs devront respecter le code de la route et les consignes données par les signaleurs. Certains panneaux seront positionnés en amont de traversées de routes ou de passages dangereux.

La partie médicale sera assurée par l'association des secouristes de la protection civile de BRUZ, assistée de deux médecins.

L'équipe de sécurité sera habilitée à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique, d'accidents causés par le non-respect du code de la route, de perte, de vol d'objets ou de matériel.

Les abandons doivent se faire aux points de ravitaillement, où un organisateur invalidera les dossards et récupérera la puce. En cas de blessure, le signaleur le plus proche donnera l'alerte.

9) TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERES HORAIRES

Afin d'éviter des retards excessifs, un temps limite de départ à certains ravitaillements sera fixé, au-delà duquel le concurrent sera mis hors course. Ces temps sont très stricts, pour votre sécurité et celle des bénévoles, merci de respecter les consignes qui vous seront données si vous dépassez la barrière horaire.

Barrières horaires du GT2V 84 km RELAIS et SOLO

<p>PC3 SAINT MALO DE PHILY Km 35</p> <p>ZONE ARRET COUREUR 12h00</p>	<p>LA BOUCHETIERE PC 8 Km 71</p> <p>17h20 Déviation avec pénalité de 3h00</p>
--	---

PC3 SAINT MALO DE PHILY : Horaire éliminatoire après 7h00 de course : **12h00**. Fermeture de la zone, aucun coureur du trail ne pourra repartir au-delà de cet horaire !

PC8 LA BOUCHETIERE : Horaire de déviation pour les coureurs qui arriveront **à partir de 17h20**, ils seront classés avec une pénalité de **3h00**.

Pour passer le trail sans pénalité, le coureur doit avoir une allure moyenne de 5,42 km/h, ce qui lui permettra de continuer après le PC7.

10) ABANDON

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Si une évacuation n'est pas nécessaire, le concurrent doit regagner le poste de contrôle le plus proche. En cas d'abandon un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y restituer son dossard. Le responsable du poste de contrôle invalide définitivement son dossard en le récupérant.

11) PENALISATION - DISCALIFICATION

En s'inscrivant à l'une des courses du GRAND TRAIL DES VALLONS DE LA VILAINE, chaque coureur s'engage à :

- respecter l'environnement traversé ;
- suivre le parcours sans couper les sentiers ;
- ne pas utiliser un moyen de transport ;
- ne pas jeter de déchets sur le parcours ;
- pointer à tous les postes de contrôle ;
- porter son dossard devant et visible durant la totalité de l'épreuve ;
- posséder sur lui le matériel obligatoire durant toute l'épreuve ;
- se soumettre au contrôle anti dopage ;
- porter assistance à tout coureur en difficulté ;
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision ;
- être respectueux envers toute personne présente sur le parcours.

12) MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIERES HORAIRES ET ANNULATION DE LA COURSE

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder le départ des courses, d'arrêter les courses ou de modifier les parcours et les barrières horaires, voire d'annuler les courses.

13) ASSURANCE ET RESPONSABILITE

La responsabilité civile de l'organisateur et des participants est couverte par une police d'assurance souscrite auprès de l'APAC.

Assurance dommages corporels :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence. L'organisation informe et conseille qu'il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

14) ASSISTANCE

Toute assistance, en dehors des zones de ravitaillements complets, entraînera la disqualification immédiate de l'athlète. On entend par assistance, toute aide extérieure à l'athlète. La règle vaut donc aussi pour les coureurs accompagnateurs qui ne sont pas admis sur la course. Chaque coureur est intégralement autonome, entre chaque zone de ravitaillement ou d'assistance, définie par l'organisation.

15) RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

En s'inscrivant à l'une des épreuves des GRANDS TRAILS DES VALLONS DE LA VILAINE, les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces naturels traversés. Points particuliers :

- Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, détritiques organiques, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Les commissaires de course effectuent des contrôles volants sur les parcours.
- Tous les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition sur les postes de ravitaillement. L'organisation incite les coureurs à se munir d'une pochette pour transporter leurs déchets jusqu'au prochain ravitaillement.
- Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.
- Aucune vaisselle jetable (couverts, gobelets, bols) ne sera distribuée sur les bases de vie et les ravitaillements. Ceci afin de réduire la consommation de plastique des coureurs, ainsi que des bénévoles. Vous êtes donc invités à prendre vos propres couverts si vous souhaitez manger chaud sur les ravitaillements.

16) DOTATIONS

GRAND TRAIL solo :

- Les 3 premiers hommes au scratch ;
- les 3 premières femmes au scratch ;
- La première équipe classement sur 3 coureurs, d'un même club, entreprise ou association).

GRAND TRAIL relais :

- Les 3 premiers hommes au scratch ;
- les 3 premières femmes au scratch ;
- les 3 premières mixtes au scratch ;
- Les 3 premières entreprises au scratch.

Pour le relais, il n'y aura pas de classement individuel, mais les temps de chacun seront disponibles via BREIZH CHRONO.

RELAIS DE LA CORDEE BRETONNE

- Les 3 premiers hommes au scratch ;
- les 3 premières femmes au scratch ;
- les 3 premières mixtes au scratch ;
- Les 3 premières entreprises au scratch.

17) DROIT A L'IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image avant pendant et après l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

18) LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

19) CONDITIONS GENERALES

Tout coureur inscrit à l'une des épreuves des GRANDS TRAILS DES VALLONS DE LA VILAINE s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'évènement, à posséder le matériel de sécurité et à le présenter à toute réquisition d'un officiel de la course, durant la totalité de l'épreuve.

L'inscription électronique effectuée sur KLIKEGO vaut connaissance et acceptation dudit règlement. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents, avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

20) ACTION CARITATIVE POUR A CHACUN SON EVEREST

Nous avons prévu un budget de 9€ pour l'achat d'un t-shirt en coton bio pour chacun des participants mais, finalement, notre équipe a pris la décision que ce poste pourrait être une idée pour financer au moins le séjour d'un enfant, si le nombre de 280 participants était atteint.

Le coût du séjour par enfant est de 2500€ et comprend :

- ✓ Le transport en train au départ de RENNES ;
- ✓ La pension complète dans le centre Everest situé à CHAMONIX ;
- ✓ L'encadrement ;
- ✓ Les animations sportives et culturelles.

Nous espérons sincèrement que ce geste ne sera pas un frein pour valider votre inscription à notre manifestation. Nous ferons preuve de totale transparence quant aux actions menées et sur demande, chacun d'entre vous aura la possibilité de prendre connaissance du bilan financier de notre manifestation.

Pour votre information voici comment se déroule l'organisation d'un stage A CHACUN SON EVEREST

DES PROGRAMMES "SUR MESURE"

Le choix du stage se fait en fonction de l'**âge** mais aussi de la **maturité** de l'enfant, de son **aptitude au sport**, de l'**évolution de la maladie et de la présence ou non de séquelles**.

A Chacun son Everest ! Organise la logistique du voyage et du stage. Les médecins et infirmières de l'équipe médicale de la semaine sont là tout spécialement pour veiller sur l'état de santé de votre enfant. L'équipement pour la pratique des activités de montagne est intégralement fourni aux enfants. Il y a TOUT à la Maison et pour toutes tailles. Les enfants peuvent voyager léger !

Chacune des activités représente un challenge en soi. Les différentes activités sont adaptées en fonction de la météo, de la forme des enfants, de leurs envies, de leurs possibilités et de leur âge. Les activités sont progressives : petit à petit, l'enfant reprend confiance en lui et se sent prêt à grimper "son Everest".

INFORMATIONS PRATIQUES

Ce sont les médecins oncologues de 23 services d'oncohématologie à travers la France qui prescrivent le stage à leurs jeunes patients.

Un dossier d'inscription est envoyé par l'Association qui propose le stage aux familles. Une fois les enfants préinscrits, les dossiers médicaux des enfants sont validés par le Professeur BARUCHEL (Hôpitaux Saint-Louis et Robert Debré à Paris) pour permettre l'inscription définitive.